

# COMMUNE DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL ZR N°24

Par arrêté en date du 7 mai 2019, le Maire de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural cadastré section ZR n° 24 et situé au lieudit « Le Ruisseau ».

Monsieur Michel IMBENOTTE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du lundi 17 juin 2019 au mardi 2 juillet 2019 inclus.

Le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre dans lequel le public pourra consigner ses observations, seront déposés et consultables en Mairie de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune : [www.chanceauxsurchoisille.fr/votre-mairie/urbanisme](http://www.chanceauxsurchoisille.fr/votre-mairie/urbanisme).

Les éventuelles observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par mail à [contact@chanceauxsurchoisille.fr](mailto:contact@chanceauxsurchoisille.fr) ou par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, 19 rue de la Mairie, 37390 CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE.

Le Commissaire Enquêteur tiendra une permanence en Mairie le :

- lundi 17 juin 2019, de 9 heures à 12 heures,
- mardi 2 juillet 2019, de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.